

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

Séance ordinaire du 3 octobre 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire et mensuelle du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester, tenue le 3 octobre 2011 à 20 h, en la salle ordinaire des sessions.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec à laquelle sont présents, messieurs Pierre Goulet et Yvan Riopel et mesdames Sonia Rondeau et Ginette Lambert, tous conseillers et conseillères sous la présidence de monsieur Lionel Fréchette, maire. Est également présente madame Lucie LeBrun secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Le quorum étant atteint, le maire, monsieur Lionel Fréchette, déclare la séance ouverte à 20 h. Il donne les consignes d'usages.

11-10-201 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Madame Sonia Rondeau
Appuyée par Monsieur Yvan Riopel

Et unanimement résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts mentionnés au point 18.1 et les suivants et que le point *Affaires nouvelles* demeure ouvert.

1. Ouverture de la session
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 6 et 26 septembre 2011
4. Ici on recycle
5. Dépôt des états comparatifs
6. Demande de dérogation mineure de Madame Marie-Marthe Ouellette
7. Entretien hivernal de la cour du Carrefour des saisons et du Centre sportif
8. Employés saisonniers – Bûcheron, chauffeur de remplacement camion à neige, chauffeur du souffleur
9. Ramonage des cheminées en 2012
10. Panneau pour système incendie
11. Asphaltage de la rue Guillemette
12. Terrain arrière du Carrefour des saisons
13. Taxes impayées – Avis final

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

14. Demande du comité des loisirs – Autorisation de consommation de boisson
15. Réseau Biblio – Demande de la municipalité Aston-Jonction
16. Correspondances
17. Adoption des comptes
18. Affaires nouvelles
 - 18.01 Chenil
 - 18.02 Date pour l'adoption du budget
 - 18.03 Contrat Télébec
 - 18.04 Plainte – Chiens en liberté
 - 18.05 Traverse de motoneige rang Craig — Club Alleghanish
 - 18.06 Panneaux — Route fermée
19. Période de questions des citoyens
20. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

11-10-202 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 6 ET DU 26 SEPTEMBRE 2011

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu copie des procès-verbaux du 6 et du 26 septembre 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Goulet, appuyé par Madame Sonia Rondeau et unanimement résolu que la secrétaire soit dispensée de faire lecture des procès-verbaux du 6 et du 26 septembre 2011 et qu'ils soient adoptés tel que présentés.

ADOPTÉE

11-10-203 ICI ON RECYCLE

ATTENDU QUE la candidature de Niveau 3 – Performance au programme *Ici on recycle* de la municipalité vient à échéance prochainement;

ATTENDU QUE les coûts pour déposer une nouvelle demande de candidature sont évalués à 500 \$ après subvention;

ATTENDU QUE le renouvellement de la candidature est pour une période de trois ans.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sonia Rondeau, appuyée par Madame Ginette Lambert et unanimement résolu de déposer une nouvelle demande de candidature au Niveau 3 – Performance du programme *Ici on recycle* par l'entremise de la même

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

personne qui avait monté le précédent dossier au coût approximatif, après subvention, de 500 \$.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

Les factures de septembre n'étant pas toutes entrées, ce point est reporté à la séance du 7 novembre 2011.

11-10-204 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – MARIE-MARTHE OUELLETTE

ATTENDU QUE madame Marie-Marthe Ouellette désire se construire une résidence au 5426 Rang 5 (lot 359-P/STEH);

ATTENDU QUE la demande est à l'effet de permettre l'implantation de la résidence à deux mètres de marge de recul latéral comparativement au cinq mètres prescrit à la grille des usages et des normes pour la zone AR-6, le tout contrairement aux dispositions du règlement de zonage numéro 215-2008;

ATTENDU QU'à la suite de la décision 353225 de la CPTAQ des îlots ont été autorisés, que le règlement de zonage de la municipalité a été modifié pour ajouter ces nouvelles zones et que les marges de recul sont demeurées les mêmes qu'en zone agricole;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a fait une recommandation favorable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Ginette Lambert, appuyée par Monsieur Yvan Riopel et unanimement résolu de permettre à Madame Marie-Marthe Ouellette l'implantation d'une résidence au 5426 Rang 5 (lot 359-P/STEH) à deux mètres de marge de recul latéral tel que présenté dans son plan pourvu que toutes les autres réglementations soient respectées.

ADOPTÉE

ENTRETIEN HIVERNAL DE LA COUR DU CARREFOUR DES SAISONS ET DU CENTRE SPORTIF

Ayant un meilleur tracteur, le conseil en est venu à la décision que la cour du Carrefour des Saisons et celle du Centre sportif Acier Solider seraient ouvertes avec la machinerie de la municipalité, à l'essai pour la prochaine année.

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

**EMPLOYÉS SAISONNIERS – BÛCHERON, CHAUFFEUR DE REMPLACEMENT
CAMION À NEIGE, CHAUFFEUR DU SOUFFLEUR**

Un monsieur Rondeau a donné son nom, on s'occupe de le rejoindre. On va essayer d'avoir au moins deux remplaçants pour les camions d'hiver et le souffleur à neige. Si vous connaissez des gens intéressés, dites-nous-le.

11-10-205 RAMONAGE DES CHEMINÉES EN 2012

Proposé par Monsieur Pierre Goulet
Appuyé par Madame Sonia Rondeau

Et unanimement résolu de renouveler le contrat pour le ramonage des cheminées pour l'année 2012 avec Monsieur Jean-Claude Gagné aux mêmes conditions qu'en 2011, soit faire l'inspection des cheminées au coût de 7 \$ chacune et le ramonage au coût de 18 \$ chacune. S'il est reconnu que l'entrepreneur néglige ou fait mal son travail, la municipalité devra le faire exécuter par un autre entrepreneur qui recevra les montants énumérés ci-haut. Le maire et la secrétaire-trésorière adjointe seront les signataires du contrat.

ADOPTÉE

11-10-206 PANNEAU POUR SYSTÈME INCENDIE

Proposé par Madame Sonia Rondeau
Appuyée par Monsieur Yvan Riopel

Et unanimement résolu d'autoriser l'achat et l'installation d'un panneau pour le système incendie au montant de 1 585.92 \$ plus taxes afin de remplacer celui qui est défectueux.

ADOPTÉE

11-10-207 ASPHALTAGE DE LA RUE GUILLEMETTE

Proposé par Monsieur Pierre Goulet
Appuyé par Madame Ginette Lambert

Et unanimement résolu d'autoriser qu'un montant de 10 000 \$ soit transféré du poste *Immobilisation véhicule* (#03-310-00-724) au poste *Entretien chemins* (#02-320-00-521).

ADOPTÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

11-10-208 Proposé par Monsieur Pierre Goulet
Appuyé par Monsieur Yvan Riopel

Et unanimement résolu d'autoriser des travaux d'asphaltage dans la rue Guillemette pour un montant de 10 000 \$.

ADOPTÉE

11-10-209 **TERRAIN ARRIÈRE DU CARREFOUR DES SAISONS**

Proposé par Madame Ginette Lambert
Appuyée par Monsieur Yvan Riopel

Et unanimement résolu d'autoriser l'installation d'un drain dans la cour arrière du Carrefour des saisons dont les travaux sont estimés à 1 000 \$ et d'en profiter pour faire enlever la clôture brisée et poser la nouvelle.

ADOPTÉE

11-10-210 **TAXES IMPAYÉES – AVIS FINAL**

Proposé par Monsieur Pierre Goulet
Appuyé par Monsieur Yvan Riopel

Et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, à transmettre par courrier recommandé un dernier avis aux propriétaires ayant des taxes dues pour les années 2009, 2010 et 2011 mentionnant que celles-ci doivent être payées au 7 novembre 2011 sans quoi les démarches seront entreprises auprès de la MRC d'Arthabaska afin de vendre leur propriété pour taxes impayées.

ADOPTÉE

11-10-211 **TAXES IMPAYÉES**

Proposé par Madame Sonia Rondeau
Appuyée par Madame Ginette Lambert

Et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, à transmettre, par courrier recommandé, un dernier avis à tous les propriétaires ayant des

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

taxes dues supérieures à 1 000 \$ les enjoignant d'acquitter leurs taxes le plus rapidement possible sans quoi d'autres procédures seront entreprises.

ADOPTÉE

**11-10-212 DEMANDE DU COMITÉ DES LOISIRS – AUTORISATION DE
CONSOMMATION DE BOISSONS ALCOOLISÉES**

ATTENDU QUE le comité des loisirs souhaite obtenir une résolution du conseil municipal autorisant la consommation de boissons lors d'activités se déroulant dans les édifices municipaux soient le *Carrefour des Saisons* et le *Centre sportif Aciers Solider* pour les années 2011 et 2012 et qu'il en a fait la demande par écrit le 14 septembre 2011;

ATTENDU QUE des vérifications seront faites par Monsieur Lionel Fréchette afin de s'assurer que ni le comité des loisirs, ni la municipalité ne contreviennent ainsi à une loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Goulet, appuyé par Madame Sonia Rondeau et unanimement résolu d'autoriser, pour les années 2011 et 2012, le comité des loisirs à agir à titre d'organisme reconnu par la municipalité pour la tenue de diverses activités lors desquelles il y aura consommation de boissons alcoolisées dans les édifices appartenant à la municipalité.

ADOPTÉE

11-10-213 RÉSEAU BIBLIO – DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ ASTON-JONCTION

ATTENDU QUE la Municipalité d'Aston-Jonction nous a fait parvenir une lettre mentionnant que les petites municipalités comme les nôtres consacrent un montant important au service de bibliothèque et qu'à leur avis une réévaluation importante du Réseau Biblio devrait être effectuée;

ATTENDU QUE la bibliothèque de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester compte 57 membres dont 25 personnes approximativement sont des abonnés réguliers ce qui représente environ 15 % et 6 % de la population;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Hélène-de-Chester est fier de sa bibliothèque, du service offert ainsi que du travail accompli par ses bénévoles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sonia Rondeau, appuyée par Monsieur Yvan Riopel et unanimement résolu d'appuyer la municipalité d'Aston-Jonction et de faire

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

parvenir au Réseau Biblio une demande de révision des prix tenant compte du coût chargé par habitant pour les petites municipalités comme celle de Sainte-Hélène-de-Chester et d'Aston-Jonction.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Le maire fait un résumé des principales correspondances reçues au cours du mois.

11-10-214 ADOPTION DES COMPTES

ATTENDU QUE Madame Lucie LeBrun certifie qu'il y a les crédits suffisants pour payer ces comptes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sonia Rondeau, appuyée par Madame Ginette Lambert et unanimement résolue d'autoriser le paiement des comptes suivants :

FOURNISSEURS	79 302.33 \$
RÉMUNÉRATION DES ÉLUS	1 821.80 \$
DIRECTION GÉNÉRALE	1 547.40 \$
SALAIRES	1 702.05 \$
Total :	84 373.58 \$

ADOPTÉE

11-10-215 CHENIL

ATTENDU QUE Madame Johannie Fleury a fait par écrit, le 21 septembre 2011, une demande de permis pour un chenil au 3210 du 3^e Rang à Sainte-Hélène-de-Chester et qu'elle y a joint des photos ainsi que l'accord de ses trois plus proches voisins;

ATTENDU QUE Madame Johannie Fleury confirme que la partie de son garage servant de chenil à été construite selon les normes de la SPAA et qu'elle est bien isolée et coupe tous les bruits;

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

ATTENDU QU'une lettre d'opposition au projet a été reçue le 3 octobre 2011, de la part d'un voisin habitant à plus de cent mètres du chenil;

ATTENDU QUE la propriétaire a été informée des règlements 154 et G-100, articles 119 et 122;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Ginette Lambert, appuyée par Madame Sonia Rondeau et unanimement résolu :

QU'une autorisation soit donnée à Madame Johannie Fleury pour la possession d'un chenil au 3210 du 3^e Rang de Sainte-Hélène-de-Chester selon la description qu'elle en a faite dans sa lettre du 21 septembre 2011;

QUE cette autorisation prenne fin après une deuxième plainte fondée concernant le bruit ou les odeurs venant de son chenil celle-ci ayant été précédée d'un avis écrit à la suite de la première plainte fondée.

ADOPTÉE

11-10-216 DATE DE L'ADOPTION DU BUDGET

Proposé par Madame Sonia Rondeau
Appuyée par Monsieur Yvan Riopel

Et unanimement résolu d'adopter le budget de l'année 2012, le 6 décembre 2011 à 18 h.

ADOPTÉE

11-10-217 CONTRAT TÉLÉBEC

Proposé par Madame Sonia Rondeau
Appuyée par Madame Ginette Lambert

Et unanimement résolu de renouveler pour trois ans le contrat centrex de Télébec pour les deux lignes reliées au 819 382-2650 au coût mensuel de 68.34 \$ et 75.02 \$.

ADOPTÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

11-10-218 PLAINTÉ – CHIENS ERRANTS

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une plainte écrite le 20 septembre 2011 concernant des chiens qui sont laissés de façon régulière en liberté et empêche des citoyens qui en ont peurs de prendre leur marche dans ces secteurs;

ATTENDU QUE le règlement G-100 indique que tout animal gardé à l'extérieur d'un bâtiment doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain;

ATTENDU QUE des communiqués à cet effet ont été envoyés à tous les citoyens, notamment le 29 juin 2011.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Goulet, appuyé par Monsieur Yvan Riopel et unanimement résolu d'envoyer une lettre, par courrier enregistré ou express de façon à avoir la signature de la personne qui en a pris livraison, aux deux citoyens faisant l'objet de la plainte et d'envoyer un rappel du règlement G-100, article 122 à tous les citoyens de Sainte-Hélène-de-Chester.

ADOPTÉE

11-10-219 TRAVERSE DE MOTONEIGE RANG CRAIG — CLUB ALLÉGHANISH

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande du club de motoneige Alléghanish l'autorisant à traverser et circuler sur l'accotement du rang Craig;

ATTENDU QUE le ministère des Transports avait donné l'approbation sur notre règlement 186-2005 permettant la circulation des VHR sur 900 mètres dans le rang Craig;

ATTENDU QUE les signalisations requises ont été installées par la municipalité aux frais du Club de motoneige Alléghanish des Bois-Francis en 2005.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Ginette Lambert, appuyée par Madame Sonia Rondeau et unanimement résolu d'autoriser le Club de motoneige Alléghanish des Bois-Francis à circuler sur l'accotement le rang Craig pour la saison 2011-2012. Si le trajet change de place, cette résolution devient caduque et une autorisation de la municipalité devra être redemandée.

ADOPTÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

11-10-220 ROUTES FERMÉES

Proposé par Madame Sonia Rondeau
Appuyée par Monsieur Pierre Goulet

Et unanimement résolu d'acheter des panneaux de signalisation indiquant les routes fermées sur notre territoire.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Une question a été posée concernant le tonnage permis sur les ponts et sur le transport de graviers qui se fait sur les routes de la municipalité.

11-10-221 CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 20 h 40 par monsieur Yvan Riopel, appuyé par madame Sonia Rondeau que la séance soit levée.

ADOPTÉE

SIGNÉ
Lionel Fréchette, maire

SIGNÉ
Lucie LeBrun, secrétaire trésorière adjointe

Le maire, monsieur Lionel Fréchette, a pris connaissance de toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

Signé à Sainte-Hélène-de-Chester le 7 novembre 2011